

Le 26 novembre 2017

Monsieur Roger Orvain
Commissaire Enquêteur
Mairie
16420 MONTJEAN

Objet : Observations enquête publique
projet éolien de Montjean (Charente)

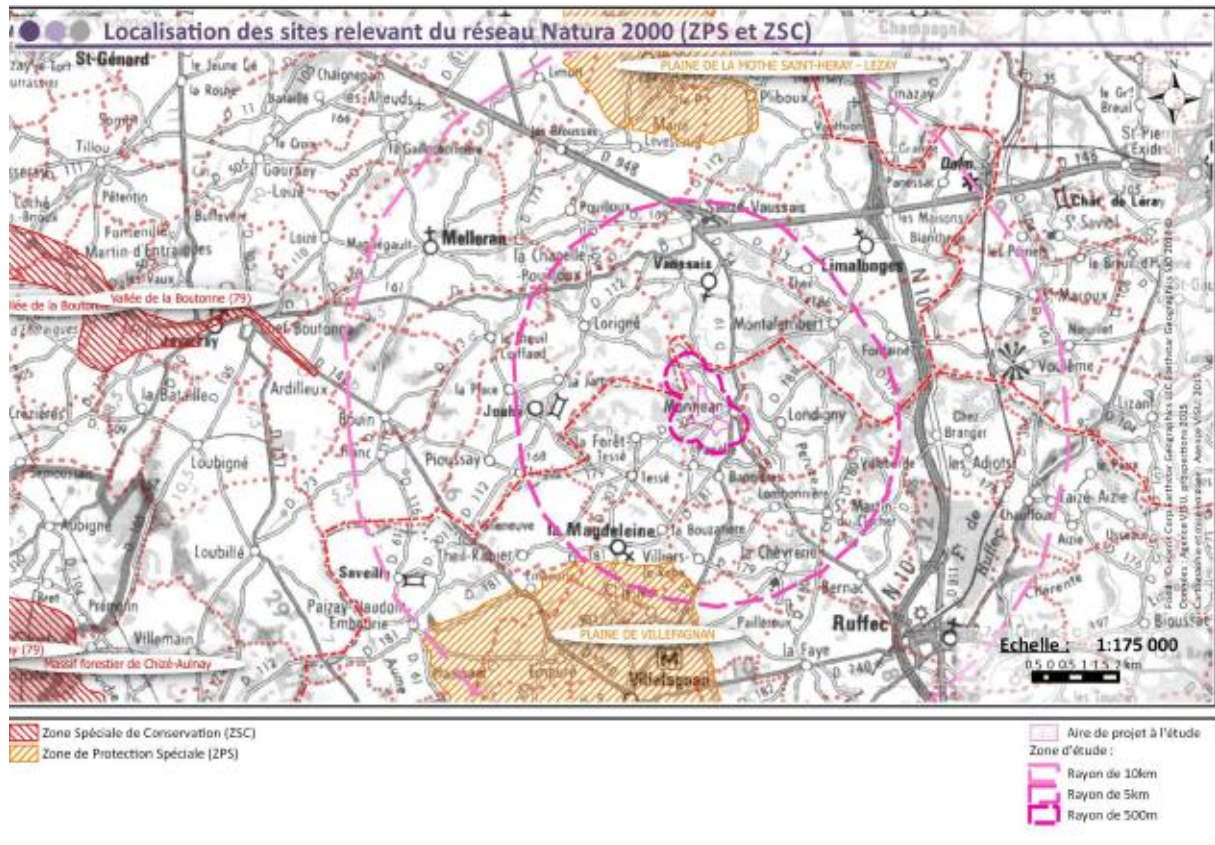
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous demande de donner un avis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes :

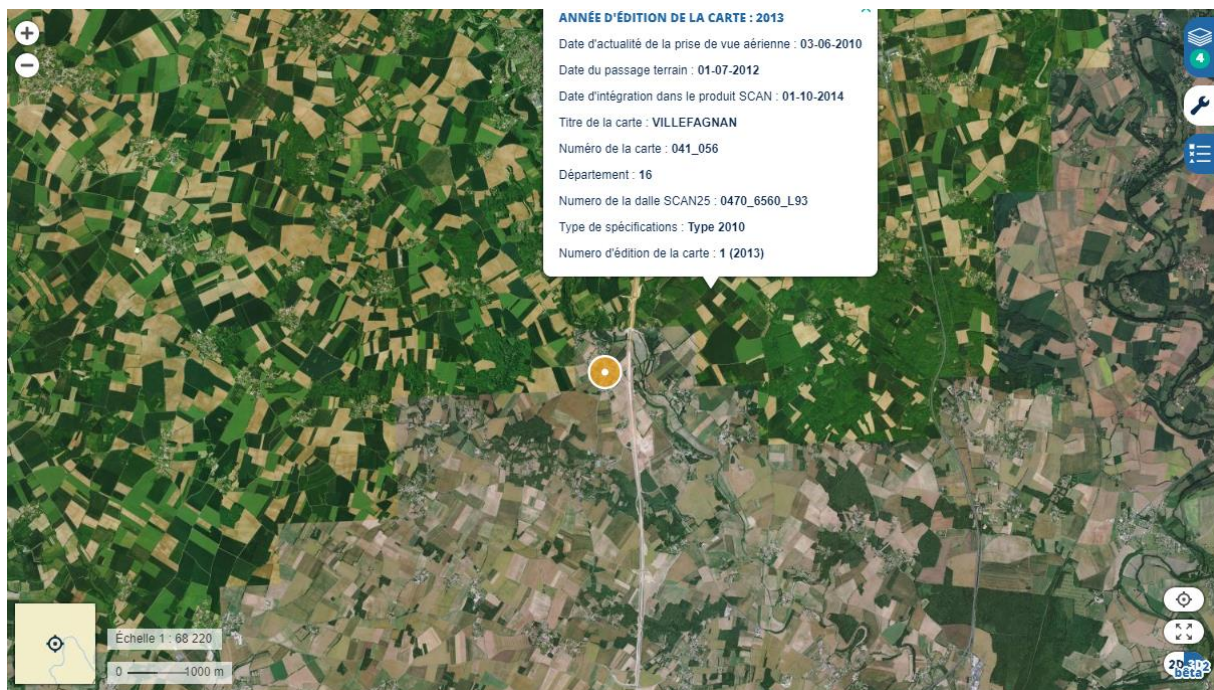
- La toxicité des socles béton des éoliennes n'est pas abordée dans cette étude d'impact.
- Copie de documents (capture d'écran) inclus dans l'enquête publique :

The image is a screenshot of a DNV Design Evaluation Conformity Statement. At the top, there is the DNV logo, which consists of a blue square with a white anchor and a scale, and the letters 'DNV' in a green box below it. Below the logo, the text 'DET NORSKE VERITAS' is written in a large, bold, serif font. Underneath that, 'DESIGN EVALUATION CONFORMITY STATEMENT' is written in a smaller, bold, sans-serif font. The main body of the document contains the following information: 'G114-2.0MW IEC-III A HH93&125m 50/60Hz'. Below this, there are two lines: 'DE-231901-A-0' and '2013-09-27', with 'Conformity Statement number' and 'Date of issue' written below them respectively. The manufacturer is listed as 'Gamesa Innovation and Technology, S.L.' with the address 'Avda. Ciudad de la Innovación, 2 Parque Tecnológico 31621 Sarriguren (Navarra) - Spain'. A paragraph of text explains that the conformity evaluation was carried out according to IEC 61400-22: 2010 'Wind Turbines - Part 22: Conformity Testing and Certification'. Below this, there is a section for 'Evaluation reports' which includes a technical report and a statement of compliance. There is also a section for 'Wind Turbine specification' which states the IEC WT class is IIIA. At the bottom, there are two signatures: 'Claus Fridtjof Christensen' on the left and 'Jose Simon' on the right, both dated '2013-09-27'. The DNV logo is also present at the bottom center.

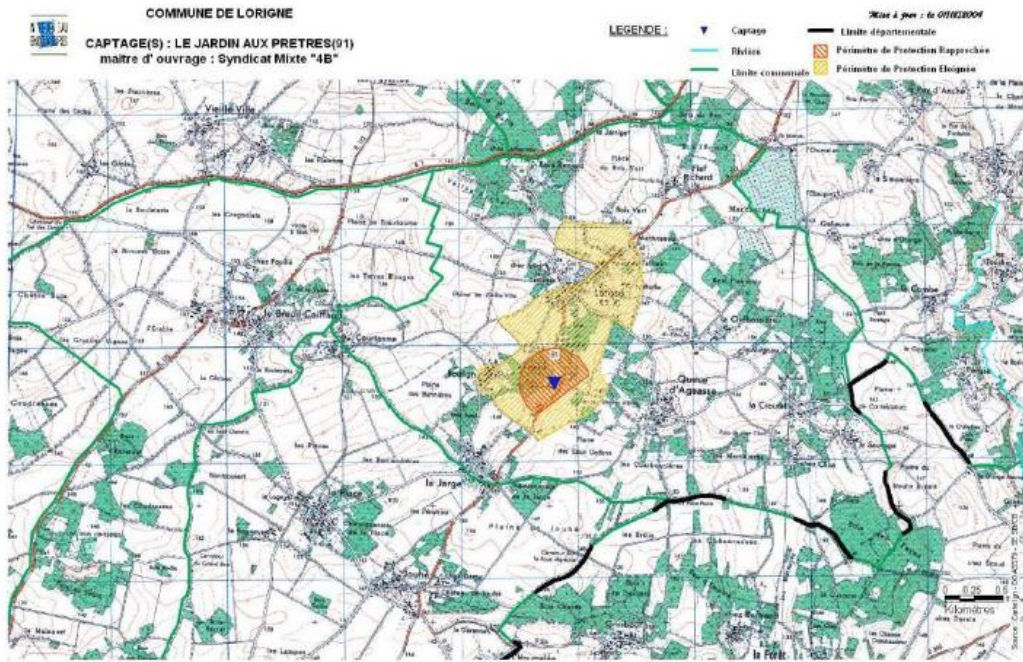
- Le document (capture d'écran) ci-dessus est en anglais, cette langue n'est pas autorisée dans les documents officiels remis à la disposition du public.



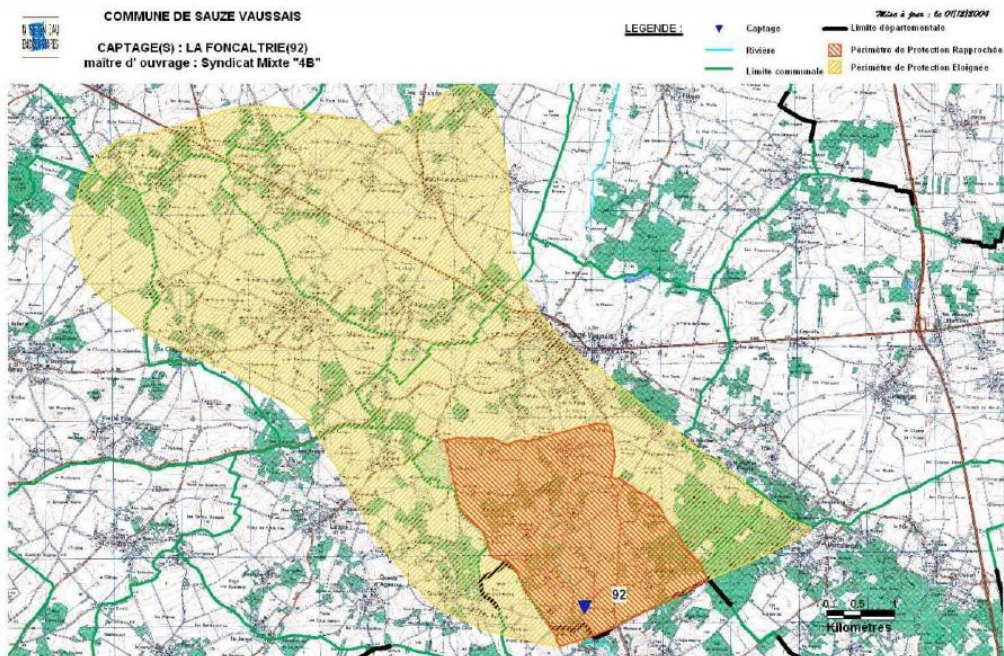
- Sur ce plan ne figure pas la ligne LGV mise en service en 2017



Ci-dessus une capture d'écran prise sur le site de géoportail en 2012.



Les cartes ci-dessus et ci-dessous (capture d'écran du dossier d'enquête publique) sont illisibles.



FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981-2010 et records

TUSSON (16)

Indicatif : 16390001, alt : 88m, lat : 45°56'54"N, lon : 00°03'42"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1986-2010
	398.4	343.4	298.0	229.4	113.4	47.8	15.2	14.3	60.5	145.3	292.0	385.5	2343.2
Rayonnement global (moyenne en J/cm²)													Statistiques établies sur la période 1992-2010
	12572	19647	35905	46585	59695	65504	65539	57589	41880	25718	14238	10448	455320.0
Durée d'insolation (moyenne en heures)													Statistiques établies sur la période 2001-2010
	79.3	114.9	151.1	189.1	220.0	267.6	262.8	239.2	211.4	141.6	88.2	83.7	2048.9
Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation													Statistiques établies sur la période 2001-2010
= 0 %	6.9	3.4	3.2	1.9	1.7	0.7	0.6	0.4	0.7	2.4	6.1	7.1	35.2
<= 20 %	15.2	9.8	10.9	7.8	7.2	4.1	3.1	3.7	4.6	10.5	14.3	14.9	106.0
>= 80 %	2.5	4.4	6.1	6.1	6.7	9.7	7.8	8.6	9.5	4.3	4.0	4.7	74.4
Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm)													
	10.1	21.0	51.4	76.2	110.1	132.0	142.8	122.7	77.5	40.7	13.6	8.1	806.2
La rafale maximale de vent (m/s)													Records établis sur la période du 18-03-1992 au 19-07-2015
	31.0	31.4	32.0	41.0	33.0	28.0	29.0	29.0	29.0	31.0	29.0	46.0	46.0
Date	26-1995	10-2009	24-1992	10-1993	18-1996	27-2000	26-2013	06-1999	07-1995	23-1999	20-1996	27-1999	1999
Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)													Statistiques établies sur la période 1992-2010
	3.7	3.6	3.4	3.3	3.0	2.7	2.7	2.5	2.7	3.2	3.2	3.6	3.1
Nombre moyen de jours avec rafales													Statistiques établies sur la période 1992-2010
>= 16 m/s	4.6	4.6	3.8	3.6	1.8	1.9	-	1.8	1.7	2.7	2.3	4.3	-
>= 28 m/s	0.3	0.2	.	0.1	0.1	0.1	-	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	-
16 m/s = 58 km/h, 28 m/s = 100 km/h													
Nombre moyen de jours avec brouillard / orage / grêle / neige													
Données non disponibles													

- : donnée manquante

. : donnée égale à 0

Ces statistiques sont établies sur la période 1981-2010 sauf pour les paramètres suivants : précipitations (1986-2010), température (1986-2010), rayonnement global (1992-2010), vent (1992-2010), insolation (2001-2010), ETP (2001-2010).

Page 2/2

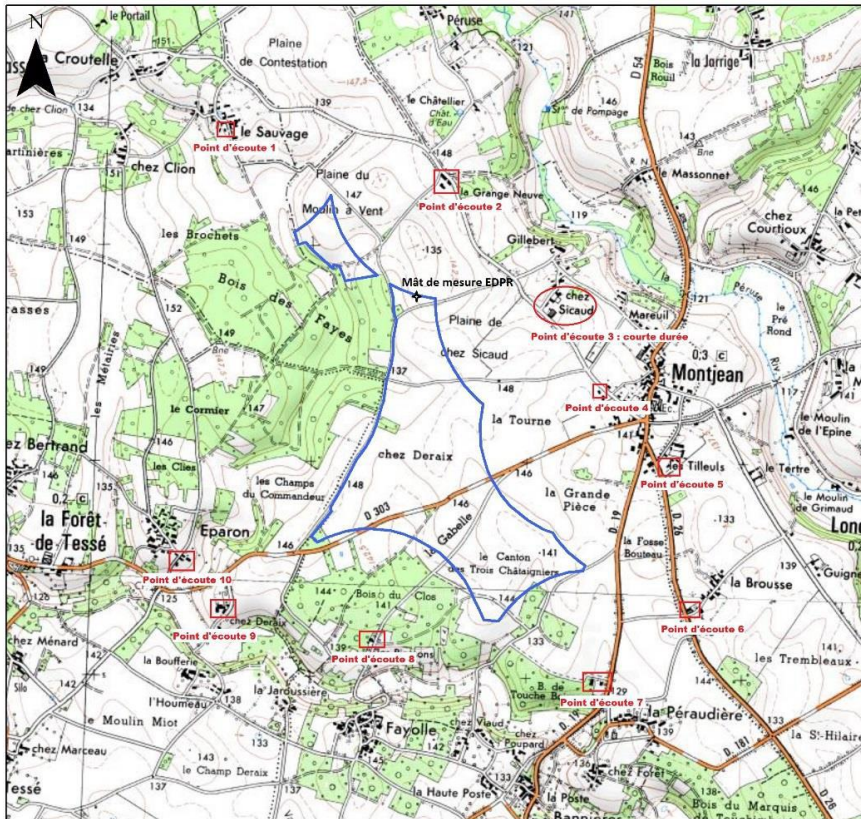
N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues

Edité le : 03/08/2015 dans l'état de la base

en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

METEO-FRANCE - Direction de la Production
 42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex
<https://donneespubliques.meteofrance.fr>

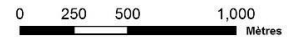
- Ce tableau (prise d'écran à partir du dossier d'enquête) nous indique que les vitesses de vent sont insuffisantes pour faire fonctionner des éoliennes.
- Annexe 8 : Etude GAMESA sur l'itinéraire des convois exceptionnels est en anglais (Illégal dans un document officiel)
- Dans les annexes, les résultats financiers sont en anglais. (langue illégale dans un document d'enquête publique)



Projet de développement éolien sur la commune de Montjean (Charente)

Légende :

- Zone de développement de projet éolien
- Points d'écoute



La ligne LGV ne figure pas sur la carte ci-dessus. (Capture d'écran à partir du dossier d'enquête publique), les éoliennes n'y figurent pas. La distance de l'éolienne point de mesure n'y figure pas.

Nom du parc éolien	Commune(s) concernée(s)	Autorisation	Date de la décision	Nombre d'éoliennes
Parc éolien de Barro-Condac	BARRO	En cours d'instruction	Demande déposée le 03/03/2014	4 éoliennes
Parc éolien de La Faye / La Chévrerie	LA FAYE LA CHEVRERIE	En exploitation	Mis en service en juillet 2010	6 éoliennes
Parc éolien du Plantis	COURCÔME	En cours d'instruction	Demande déposée le 21/03/2014	5 éoliennes
Parc éolien de Theil-Rabier-Montjean	LA FORÊT-DE-TESSÉ MONTJEAN SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER THEIL-RABIER VILLIERS-LE-ROUX	Favorable	PC accordé le 04/12/2012 et le 11/02/2012	12 éoliennes
Parc éolien Sud Vienne / Nord Charente	NANTEUIL-EN-VALLÉE TAIZÉ-AIZIE GENOUILLE LIZANT	Favorable	PC accordé le 21/12/2012 et le 11/01/2013	19 éoliennes
Parc éolien des Grands Champs	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Défavorable	PC refusé le 08/11/2012	13 éoliennes
Parc éolien de Saint-Fraigne	SAINT-FRAIGNE	En exploitation	Mis en service en mai 2011	6 éoliennes
Parc éolien de Salles-de-Villefagnan	SALLES-DE-VILLEFAGNAN	En exploitation	Mis en service le 18/08/2008	9 éoliennes
Parc éolien des Alleuds - Gourmay	LES ALLEUDS GOURNAY-LOIZÉ	En exploitation	Mis en service en mars 2011	6 éoliennes
Parc éolien de	LA CHAPELLE-POUILLOUX HANC LORIGNÉ MELLERAIN	Favorable	PC accordé le 08/03/2012	7 éolienne
Parc éolien de Clussais-la-Pommeraiie	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	Favorable	PC accordé le 01/04/2015	5 éoliennes
Parc éolien de Limalonges	LIMALONGES	Favorable	PC accordé le 25/11/2013	5 éoliennes
Parc éolien de La Pelon de Mairé-Loveccout et Sauzé-Vaussais	MAIRÉ-LEVESCAULT SAUZÉ-VAUSSAIS	En cours d'instruction	Demande déposée le 09/12/2013	5 éoliennes
Parc éolien de la Plaine de Villeneuve	PIOUSSAY	En cours d'instruction	Demande déposée le 22/03/2012	6 éoliennes
Parc éolien de Fliboux	PLIBOUX	Favorable	PC accordé le 03/03/2013	6 éoliennes
Parc éolien des Teignouses	BLANZAY	Favorable	PC accordé le 28/02/2014	8 éoliennes
Parc éolien de la Plaine de Nouaillé	BRUX	En cours d'instruction	Demande déposée le 06/02/2015	4 éoliennes
Parc éolien du Champ des Moulins	CHAUNAY	Favorable	PC accordé le 28/03/2014	9 éoliennes
Parc éolien de Genouillé	GENOUILLE	Favorable	PC accordé le 01/04/2010	8 éoliennes
Parc éolien de Lizant - St-Macoux - Voullême - St-Gaudent	LIZANT SAINT-GAUDENT SAINT-MACOUX VOULÈME	En exploitation	Mis en service le 01/07/2014	12 éoliennes

- Le tableau ci-dessus (capture d'écran à partir du dossier éolien) nous montre qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes à proximité.

On peut lire dans le dossier d'enquête publique :

« Aucune étude n'a pas pu mettre en évidence à ce jour une chute durable du prix de l'immobilier suite à l'implantation d'un parc éolien à proximité.

En zone rurale, les parcs éoliens participent souvent à la modernité de la commune. Outre le fait d'attirer des visiteurs et de créer de l'activité, les revenus et taxes générées par le parc participent à la création de nouveaux équipements communaux améliorant le standing de la commune et donc de son attractivité. »

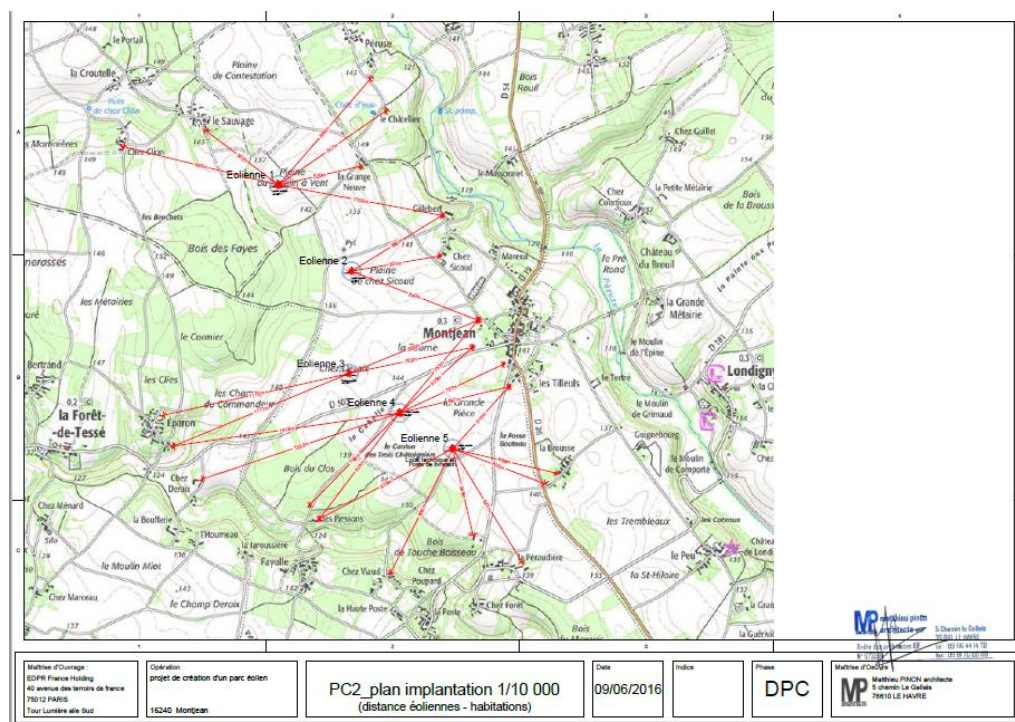
Ce texte ci-dessus (argumentation du promoteur sur l'effet des éoliennes sur l'immobilier est totalement fantaisiste). Il est connu que les éoliennes sont la cause de nuisances sonores et visuelles. J'habite à côté d'un parc éolien qui n'attire aucun visiteur. C'est seulement quelques jours de travail par an qui sont nécessaires pour assurer la maintenance de ces éoliennes. Les éoliennes ne génèrent pas de revenus fiscaux pour les communes car ces nouvelles recettes entraînent la baisse des dotations d'état. Le promoteur ne justifie pas ses affirmations. Le prix de vente d'un bien immobilier est enregistré par les notaires et les services fiscaux, ces chiffres sont connus. Le promoteur oublie de les citer. J'habite à 1700 m d'éoliennes, dans mon hameau, 2 maisons sont en vente depuis plusieurs années et elles ne trouvent pas acquéreur.

Observations sur l'étude acoustique :

- Les valeurs en dB sont des moyennes, elles ne prennent pas en compte les bruits ponctuels qui peuvent être très élevés et provoquer des perturbations du sommeil.

Les plans de bridage proposés sont exécutés par l'exploitant sans que les riverains n'aient à leur disposition les moyens de contrôler la fiabilité de ces bridages.

Contrairement à ce que le promoteur affirme, les flashes lumineux placés sur les éoliennes sont très gênants pour les riverains.



- Le plan (capture d'écran provenant du dossier éolien) ci-dessus est illisible.

- L'outarde Canepetière présente sur le site du projet éolien est une espèce menacée.
- Le milan royal présent sur le site est une espèce menacée.
- Je souffre d'acouphènes depuis janvier 2015. Ceux-ci peuvent être provoqués par les infrasons générés par les éoliennes. Des études scientifiques portugaises, britanniques, américaines, australiennes et canadiennes ont mis en évidence que les infrasons provoquent chez certaines personnes qui y sont exposées des troubles du sommeil, des migraines, des maux de tête, des vertiges, une augmentation de la pression artérielle, du stress, de la colère, de l'anxiété, etc....
- Une étude américaine démontre que les éoliennes sont dangereuses, elles augmentent le taux de suicide :
- D'après Eric Zou — Department of Economics, University of Illinois at Urbana-Champaign.
 "The impact of wind turbines on suicide" "Exploiting over 800 utility-scale wind turbine installation events in the United States from 2001-2013, I show robust evidence that wind farms lead to significant increases in suicide."

En mai 2017, c'est l'académie de médecine qui a publié un rapport disant :

« En revanche la défiguration du paysage par des structures considérées comme inesthétiques voire franchement laides par les riverains plaignants doit être considérée comme relevant non d'un problème d'esthétique environnementale (le temps influera probablement sur nos critères de beauté architecturale) mais d'une réelle nuisance sanitaire. En effet, la « pollution visuelle » de l'environnement qu'occasionnent les fermes éoliennes avec pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations proches génère des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. Et les impressionnantes perspectives de développement de l'éolien terrestre (l'installation d'environ 500 nouvelles éoliennes dont la hauteur devrait atteindre 200 mètres ou plus est prévue pour les 5 ans à venir !) ne pourront qu'amplifier des sentiments en voie d'être partagés par une proportion croissante de la population française.

Curieusement, cette nuisance visuelle ne semble pas ou très peu être prise en considération par les décisionnaires politiques ou les promoteurs et industriels concernés (étant posé qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien !). Le rôle de l'intensité du bruit éolien dans les symptômes allégués est diversement apprécié dans la littérature. Il est majeur pour l'OMS »

Les habitations suivantes sont situées trop près des éoliennes (notamment) :

- rue des Fayes, lieu dit le Sauvage, Lorigné : 540 m (de l'éolienne la plus proche)
- lieu-dit « La Grange Neuve », Montjean : 530 m
- lieu-dit « Chez Sicaud », Montjean : 530 m
- Les Ormeaux de la Palisse, Montjean : 750 m
- lieu-dit « Les Tilleuls », Montjean : 530 m
- lieu-dit « La Brousse », Auberge du Noyer, Montjean : 610 m
- Bois de Touche Boisseau, Montjean : 530 m
- lieu-dit « Les Piessons », Montjean : 800 m
- Chez Dereix, la Forêt de Tessé : 1130 m

- lieu-dit « Eparon », La Forêt de Tessé : 1190 m

Il est impossible de vivre à une distance de l'ordre de 500 m d'une éolienne. Ce sont des vies qui sont condamnés et des maisons dévalorisées et difficilement vendables.

En septembre 2016, à ce sujet, Ségolène Royal, ministre a annoncé sur France-Inter que la distance normale minimale entre les habitations et les éoliennes est de 1 000 m, sauf pour les habitats isolés. Je demande au préfet de la Charente de porter cette distance à 10 fois la hauteur totale des éoliennes, pâles comprises, comme l'exigent le land de Bavière ou à 2 km comme la Pologne.

Il faut également considérer le Bulletin Officiel des Impôts, 6 A-2-07 N° 86 du 5 juillet 2007 qui prévoit un mécanisme de compensation au profit des communes subissant des nuisances environnementales liées à la présence d'installations d'éoliennes terrestres. (Copie de ce bulletin en pièce jointe). Ce qui prouve que ces nuisances sont reconnues officiellement et que les enquêtes publiques ne permettent pas de les supprimer.

Certaines personnes dont je fais partie sont victimes de l'effet stroboscopique. L'effet stroboscopique, c'est la coupure des rayons lumineux, tels que ceux du soleil, par le passage d'un obstacle entre une personne et cette source de lumière. Selon la force du vent l'une des 3 pales passe, en moyenne toutes les 2 secondes devant le soleil.

Les éoliennes génèrent des ondes électromagnétiques provoquant des effets d'oppression chez les personnes sensibles. Elles perturbent également la réception de la télévision et les réseaux de téléphones portables.

Le 29 juin 2017, la cour de cassation a confirmé l'annulation de la vente d'une maison située à 1 km d'un parc éolien à cause du bruit constaté par huissier à l'intérieur de l'habitation. (Voir document joint : le bruit des éoliennes fait annuler la vente)

Les propriétaires bailleurs sont les responsables ultimes du démantèlement des éoliennes, ils seront obligés de prendre en charge celui-ci en cas de défaillance de l'exploitant. En effet grâce à des montages juridiques et financiers complexes, ce dernier peut disparaître et c'est le propriétaire du terrain qui devient responsable des nuisances provoquées par les éoliennes et de leur démantèlement éventuel.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, je vous demande Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet, notamment à cause du nombre très important d'habitations à proximité.

Cordialement.

Marcel Puygrenier